

## - Didactique des disciplines artistiques - arts plastiques, visuels et de l'espace - partim 2 Davain Léonie

### Objectifs

Les objectifs correspondent aux acquis d'apprentissage. :

- préparer, de manière précise et complète, une séquence d'enseignement/apprentissage ;
- faire référence à des contenus disciplinaires corrects et rigoureux ;
- utiliser des ressources adaptées et des méthodologies pertinentes, en majorité issues du paradigme socioconstructiviste ;
- placer l'élève dans des situations porteuses de sens, lui permettant d'intégrer des compétences ;

### Contenu

L'approche par compétence / La pédagogie du projet / L'évaluation / La différenciation / Les documents destinés aux élèves

### Méthode d'enseignement et d'apprentissage

1. Un cours de didactique participatif envisagé comme laboratoire de pratique, de questionnements, d'apprentissage, de théorisation.
2. Des visites de stages et des rendez-vous ponctuels permettant d'accompagner les étudiants dans la mise en oeuvre de leurs dispositifs.

### Bibliographie

Voir notes de cours distribuées aux cours et sur teams

### Mode d'évaluation pratiqué

#### Évaluation sommative, modalités

##### **Quadrimestrialisation et pondération**

Chaque quadrimestre fait l'objet d'une évaluation distincte pondérée en fonction des crédits correspondants.

Pour chaque activité d'enseignement, la note globale est sur 20 points, la réussite est à 10/20.

Les modalités d'évaluation restent identiques pour les 3 sessions.

L'évaluation est continue tout au long du quadrimestre. Certains acquis d'apprentissage seront évalués durant les stages, les séances de cours et/ou les travaux de groupe ; tandis que d'autres feront l'objet d'un travail spécifique inséré dans un portfolio. En fin de quadrimestre, ce portfolio sera remis aux enseignantes, qui rencontreront ensuite chaque étudiant pour un entretien oral.

La note globale attribuée à la fin de chaque quadrimestre se base sur le degré de maîtrise de certaines compétences professionnelles[1], spécifiquement liées à la didactique disciplinaire et/ou à la pratique enseignante du décret RFIE. Les autres compétences seront, quant à elles, développées et évaluées dans le cadre des autres UE de la formation.

[1] DÉCRET DU 7 FÉVRIER 2019 DÉFINISSANT LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS – VERSION CONSOLIDÉE PAR L'ADMINISTRATION DE L'ARES – 18 NOVEMBRE 2024 ARES – ACADEMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR / 17 sur 171

L'évaluation porte sur les compétences suivantes :

**1° Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel.**

Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- a) agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;
- b) comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
- c) analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :

I. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;

II. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.

~~d) maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ;~~

**2° Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective.**

Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- a) s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
- b) identifier ses besoins de formation individuelle ~~et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;~~
- c) contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience.

**3° Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive.**

Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- a) maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
- b) maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
- c) maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession[1] ;
- d) prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;
- e) agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
  - i. la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;

- 
- ii. la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
  - iii. la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
  - iv. la conception et la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échoue, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
  - v. la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;
- f) maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
  - g) prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;
  - h) créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
  - i) gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.

**4° Les compétences du praticien réflexif.**

Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :

- a) lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
- b) mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;
- c) construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

[1] Remarque : Tout écrit (préparations de stage ou travaux ou examens) comportant plus de 1 erreur par page sera refusé, conformément aux prescrits du décret.

## Support de cours

---

Support de cours : vous pouvez vérifier si un support de cours est requis pour ce cours sur MyIntranet > mes études > mes cours